

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 20 février 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint
Me Joanne Skelling, greffière

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

180220-042

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

180220-043

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 23 JANVIER 2018 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 23 janvier 2018, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Communications

180220-044

**4.1 SERVICES D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL -
CONTRAT SI-18 -1197 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1197 relatif aux services d'impression du bulletin municipal Ma Ville, pour une période de douze mois (7 éditions) à compter du mois de mars 2018, à Imprimerie F.L. Web inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 60 881,56 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

180220-045

**5.1 ENTRETIEN DES PISCINES ET PATAUGEOIRES - CONTRAT SP-15-860 -
RECONDUCTION - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-15-860 relatif à l'entretien des piscines et des pataugeoires à Pégase Construction inc. pour une année supplémentaire à compter de son échéance, et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant de 254 554,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-046

**5.2 INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE - CONTRAT SP-14-718 -
RECONDUCTION - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-14-718 relatif à l'inspection des bornes d'incendie à Aqua Data inc. pour une année supplémentaire à compter de son échéance, et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant total estimé à 50 162,10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-047

**5.3 LOCATION D'UN CAMION-OUTILS AVEC MAIN-D'OEUVRE -
CONTRAT SI-16-927 - RECONDUCTION - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SI-16-927 relatif à la location d'un camion-outils avec main-d'oeuvre à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour une année supplémentaire à compter de son échéance, et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant de 19 472,17 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-048

**5.4 FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE VÉGÉTALE -
CONTRAT SP-18-1172 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1172 relatif à la fourniture et à la livraison de terre végétale, pour une durée de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terre de finition ML inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 82 281,86 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-049

**5.5 FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE PAILLIS DE CÈDRE
NATUREL ET DE BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ, NON CALIBRÉ -
CONTRAT SP-18-1174 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1174 relatif à la fourniture et à la livraison de paillis de cèdre naturel (article 1) pour une durée de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Matériaux paysagers Savaria ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 38 631,60 \$, taxes incluses.

D'accorder le contrat SP-18-1174 relatif à la fourniture et à la livraison de bois raméal fragmenté non calibré (article 2) pour une durée de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Matériaux paysagers Savaria ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 19 833,19 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-050

**5.6 FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE - TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE
CARGILL - CS-20172018 - QUANTITÉ SUPPLÉMENTAIRE -
AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'autoriser la Direction des travaux publics à commander une quantité supplémentaire de 2 000 tonnes de sel de déglacage, à 91,19 \$/tonne pour la saison 2017-2018 et selon les besoins, le tout pour un montant total de 182 380,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-051

**5.7 ACQUISITION DE VÊTEMENTS POUR LES COLS BLEUS - ENTENTE
DE GRÉ À GRÉ - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

D'autoriser le chef de service - Approvisionnements de la Ville de Brossard à négocier et signer une entente de gré à gré d'une durée d'un (1) an pour et au nom de la Ville de Brossard, relative à la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus, pour un montant n'excédant pas 24 999,99 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-052

5.8 ARÉNA MICHEL NORMANDIN - GESTION - CONTRAT SP-10-353 - RECONDUCTION

Considérant que par sa résolution 101115-431, le conseil municipal a attribué le contrat de gestion de l'aréna Michel Normandin à Groupe Laberge inc., comportant une (1) option de prolongation de trois (3) ans;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-10-353 relatif à la gestion de l'aréna Michel Normandin à Groupe Laberge inc. pour trois (3) années supplémentaires consécutives à compter de son échéance et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale, en considérant les ajustements des taux horaires et des autres prix et pour un montant estimé de 694 441,97 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire
--

180220-053

6.1 SERVICE DE TRANSPORT DE PASSAGERS PAR AUTOBUS - CONTRAT SP-18-1184 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1184 relatif au service de transport de passagers par autobus pour les activités organisées par la Ville pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Autobus Rive-Sud inc.*, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total n'excédant pas 139 157,12 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-054

6.2 SERVICES DE TECHNICIENS EN AUDIOVISUEL 2018-2019 - CONTRAT SP-17-1167 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1167 relatif aux services de techniciens en audiovisuel, pour une période de 24 mois débutant le 19 mars 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services techniques Simon Deschesnes, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission, pour un montant de 181 890,45 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-055

6.3 OFFRE DE SERVICES EN TENNIS - CONTRAT SP-14-744 - PROLONGATION DE CONTRAT - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder la dernière prolongation au contrat SP-14-744 relatif à l'organisation et à la réalisation du programme de tennis de la Ville de Brossard pour la période du 8 août 2018 au 7 août 2019 à Sani Sport inc. selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 114 109,07 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-056

6.4 CAMPS DE JOUR DE SOCCER ÉTÉ 2018 - ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD - CONTRAT DE SERVICE - ENTENTE - APPROBATION ET SIGNATURE

Considérant que l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'un contrat avec un organisme à but non lucratif tel que l'ASB peut être conclu de gré à gré, notamment pour la fourniture de services;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver l'entente avec l'Association de soccer de Brossard relative à la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps estivaux de soccer 2018 et ce, selon les prix unitaires soumis et les conditions du contrat proposé, pour un montant maximal de 25 920 \$, taxes non applicables;

D'autoriser la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

180220-057

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 19 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 19 janvier au 15 février 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-058

8.2 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-059

8.3 PLATEFORME DE CONSULTATION D'INFORMATIONS DE TAXATION – IMMONET - CONTRAT D'ABONNEMENT

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'accorder le contrat d'abonnement à la plateforme Immonet à la firme ACCEO Solutions pour une durée de 5 ans, conformément au contrat-type convenu par les villes utilisatrices de l'application *Taxation, facturation, perception* (TFP) reçu le 6 décembre 2017 et soumis au soutien des présentes, pour une dépense totale estimée à 91 060,20 \$, taxes incluses, pour la durée du contrat.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, ledit contrat ainsi que tout document visant à donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-060

**8.4 ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN - USAGERS 65 ANS ET PLUS
- RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) - ENTENTE**

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

De signifier l'accord de la Ville de Brossard à participer à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointe pour les usagers âgés de 65 ans et plus et résidant sur son territoire, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

D'autoriser à cet effet une dépense totale estimée à 815 000 \$, suivant les termes prévus à l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil (RTL) entérinée par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil le 7 décembre 2017 et jointe au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

180220-061

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-062

**9.2 GRILLE DE PONDÉRATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE -
APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la grille d'évaluation pour services professionnels pour l'appel d'offres et le renouvellement des contrats d'assurance collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-063

**9.3 MESURES DISCIPLINAIRES – SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ
MUNICIPAL - DÉCISION**

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro matricule 711025 pour une période de cinq (5) jours ouvrables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-064

9.4 POLITIQUE DRH-07 RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICES ET DES ÉVÈNEMENTS SOCIAUX - MISES À JOUR - MODIFICATIONS

Considérant que le Conseil a adopté le 13 août 2013 par sa résolution 130826-331, la politique DRH-07 Reconnaissance des années de services et des événements sociaux;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter les modifications à la politique DRH-07 Reconnaissance des années de services et des événements sociaux telles que soumises dans la version révisée et datée de Février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-065

9.5 FIN D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que monsieur Nicolas Bouchard a été embauché au poste de directeur général de la Ville de Brossard en date du 26 avril 2014;

Considérant que M. Bouchard et la Ville ont convenu ensemble dans le cadre d'une entente de transaction et quittance des termes et conditions relatifs à sa fin d'emploi, laquelle entente demeure confidentielle;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De résilier le contrat de travail de monsieur Nicolas Bouchard à titre de directeur général de la Ville de Brossard rétroactivement au 15 février 2018;

D'autoriser la mairesse et le directeur des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de transaction et quittance à intervenir dans le cadre de la fin d'emploi du directeur général, monsieur Nicolas Bouchard.

D'autoriser le trésorier et directeur des finances à verser les sommes prévues au document de Transaction et quittance soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

180220-066

11.1 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

Qu'en cas d'impossibilité d'agir de la mairesse, Madame Doreen Assaad, le conseil nomme à compter du 21 février 2018, et ce, pour une durée indéterminée, le conseiller Michel Gervais, maire suppléant de la Ville de Brossard.

La présente abroge la résolution 171121-545.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-067

11.2 MANDAT - PROCÉDURES JUDICIAIRES - CONTESTATION DE LA VALIDITÉ DE LA ZONE HI-565 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (MAISON BROSSARD) - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'autoriser le chef de service contentieux à mandater une firme d'avocats en vue de représenter les intérêts de la Ville de Brossard au dossier de la Cour supérieure, portant le numéro 505-17-010371-187, relativement au pourvoi en contrôle judiciaire et autres conclusions;

D'autoriser le chef de service contentieux à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision;

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes conformément à la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-068

11.3 MANDAT - PROCÉDURES JUDICIAIRES - 5900 ET 5950 BOULEVARD MARIE-VICTORIN (ANCIEN GRAVEL AUTO) - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser le chef de service contentieux à mandater une firme d'avocats en vue de représenter les intérêts de la Ville de Brossard au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 505-17-010098-178, relativement à la demande introductive d'instance s'y rapportant;

D'autoriser le chef de service contentieux à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision;

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes conformément à la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-069

11.4 RÈGLEMENT REG-10-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Jetté à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-10-02 *modifiant le règlement REG-10 sur le traitement des membres du conseil municipal*.

180220-070

11.5 RÈGLEMENT REG-10-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pierre Jetté à la séance du 20 février 2018;

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-10-02 *modifiant le règlement REG-10 sur le traitement des membres du conseil municipal*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-071

11.6 **RÈGLEMENT REG-410 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LEDUC ET DE LA PROMENADE DU SQUARE (LOT 6) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 009 100 \$ - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie DesGroseilliers à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-410 *ordonnant des travaux de réaménagement du boulevard Leduc et de la Promenade du Square (Lot 6) et décrétant un emprunt de 1 009 100 \$.*

180220-072

11.7 **RÈGLEMENT REG-410 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LEDUC ET DE LA PROMENADE DU SQUARE (LOT 6) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 009 100 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sylvie DesGroseilliers à la séance du 20 février 2018;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-410 *ordonnant des travaux de réaménagement du boulevard Leduc et de la Promenade du Square (Lot 6) et décrétant un emprunt de 1 009 100 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-073

11.8 **RÈGLEMENT REG-412 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE ARBOUR ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 877 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 578 000 \$ - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Gagné à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-412 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Arbour et décrétant une dépense de 1 877 000 \$ et un emprunt de 578 000 \$.*

180220-074

11.9 **RÈGLEMENT REG-412 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE ARBOUR ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 877 000\$ ET UN EMPRUNT DE 578 000 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Monique Gagné à la séance du 20 février 2018;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-412 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Arbour et décrétant une dépense de 1 877 000 \$ et un emprunt de 578 000 \$*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-075

11.10 **RÈGLEMENT REG-413 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BRETAGNE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 064 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 574 000 \$ - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Gervais à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-413 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Bretagne et décrétant une dépense de 2 064 000 \$ et un emprunt de 574 000 \$.*

180220-076

11.11 RÈGLEMENT REG-413 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BRETAGNE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 064 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 574 000 \$ - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Gervais à la séance du 20 février 2018;

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-413 *ordonnant des travaux municipaux de réfection sur la rue Bretagne et décrétant une dépense de 2 064 000 \$ et un emprunt de 574 000 \$,* tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-077

11.12 RÈGLEMENT REG-414 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROSSARD - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-414 *relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brossard.*

180220-078

11.13 RÈGLEMENT REG-414 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROSSARD - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 20 février 2018;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-414 *relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Brossard,* tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-079

11.14 RÈGLEMENT REG-362-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE CORRIGER DU TEXTE DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAVILLONS DE JARDIN, AUVENTS RÉTRACTABLES ET PERGOLAS ET AUTRES DISPOSITIONS - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-362-06 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de corriger du texte de nature cléricale, préciser des dispositions relatives aux pavillons de jardin, auvents rétractables et pergolas et autres dispositions.*

180220-080

11.15 **RÈGLEMENT REG-362-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE CORRIGER DU TEXTE DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAVILLONS DE JARDIN, AUVENTS RÉTRACTABLES ET PERGOLAS ET AUTRES DISPOSITIONS - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-06 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de corriger du texte de nature cléricale, préciser des dispositions relatives aux pavillons de jardin, auvents rétractables et pergolas et autres dispositions*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-081

11.16 **RÈGLEMENT REG-362-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE Cv-102 ET D'AJOUTER UNE NOTE À LA ZONE HL-458 AFIN D'AUTORISER QUE LES SUITES D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOIENT DES SUITES JUXTAPOSÉES - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Michelle Hui à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-362-07 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les usages autorisés à la zone Cv-102 et d'ajouter une note à la zone HL-458 afin d'autoriser que les suites d'une habitation multifamiliale soient des suites juxtaposées*.

180220-082

11.17 **RÈGLEMENT REG-362-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE Cv-102 ET D'AJOUTER UNE NOTE À LA ZONE HL-458 AFIN D'AUTORISER QUE LES SUITES D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOIENT DES SUITES JUXTAPOSÉES - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Michelle Hui à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-07 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les usages autorisés à la zone Cv-102 et d'ajouter une note à la zone HL-458 afin d'autoriser que les suites d'une habitation multifamiliale soient des suites juxtaposées*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-083

11.18 **RÈGLEMENT REG-363-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET D'ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie DesGroseilliers à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-363-02 *modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin de préciser les modalités administratives et d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage REG-362*.

180220-084

11.19 **RÈGLEMENT REG-363-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET D'ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sylvie DesGroseilliers à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-363-02 *modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin de préciser les modalités administratives et d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage REG-362*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-085

11.20 **RÈGLEMENT REG-365-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION REG-365 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT SUR PIEUX ET AJOUTANT DES DISPOSITIONS SUR L'ÉVACUATION D'EAU DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le projet de règlement REG-365-01 *modifiant le règlement de construction REG-365 concernant l'agrandissement sur pieux et ajoutant des dispositions sur l'évacuation d'eau dans le réseau d'égout pluvial*.

180220-086

11.21 **RÈGLEMENT REG-365-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION REG-365 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT SUR PIEUX ET AJOUTANT DES DISPOSITIONS SUR L'ÉVACUATION D'EAU DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 20 février 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-365-01 *modifiant le règlement de construction REG-365 concernant l'agrandissement sur pieux et ajoutant des dispositions sur l'évacuation d'eau dans le réseau d'égout pluvial*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

180220-087

12.1 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU 11 DÉCEMBRE 2017 ET 24 JANVIER 2018**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme des procès-verbaux du 11 décembre 2017 (point CCU-171211-5.12) et du 24 janvier 2018 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

Point favorable - CCU du 11 décembre 2017

CCU-20171211-5.12 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0520 – 5868 et 5870, rue Aline – construction – habitations unifamiliales jumelées.*

Points favorables - CCU du 24 janvier 2018

CCU-20180124-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0534 – 5769, rue Aline – Construction – habitations unifamiliales jumelées;*

CCU-20180124-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0530 – 7700, rue de Liverpool – Construction - habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20180124-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0531 – 5795, rue Arthur – Construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20180124-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0400 – 4325, rue Lenoir – Construction – habitation multifamiliale isolée;*

CCU-20180124-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0521 – 5726, rue Alexandre – Construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20180124-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0522 – 5730, rue Alexandre – Construction – habitation unifamiliale isolée;*

CCU-20180124-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0017 – 8228, boulevard Saint-Laurent;*

CCU-20180124-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0540 – 9105, boulevard Taschereau, suite P – Affichage – Maison en gros;*

CCU-20180124-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0543 – 9130, boulevard Leduc, suite 125 – Affichage – Bleu comme le ciel;*

CCU-20180124-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0544 – 8025, boulevard Taschereau, suite E – Affichage – Mondo Bébé;*

CCU-20180124-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0546 – 8265, boulevard Taschereau, suite 109 – Affichage – La Flame;*

CCU-20180124-7.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0550 – 4305, boulevard Lapinière - Affichage – Énergir;*

CCU-20180124-7.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2018-0001 – 9405, boulevard Leduc - Affichage – Éric Alexandre.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-088

12.2 DÉROGATION MINEURE – 5758, 5760, 5762, AVENUE AUTEUIL - ZONE HA-218

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser un empiètement de 2,1 mètres d'une galerie et d'un balcon dans la marge arrière alors que le tableau 103 de l'article 105 du règlement de zonage REG-362 prescrit un empiètement maximal de 2 mètres dans une marge minimale prescrite à la grille de moins de 15 mètres pour un balcon et une galerie.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180124-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le bâtiment situé au 5758, 5760, 5762, avenue Auteuil - Zone Ha-218.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-089

12.3 DÉROGATION MINEURE – 4325, RUE LENOIR - ZONE HL-458

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment de la classe d'usage multifamiliale de 4 logements répartis en côte à côte alors que le 3ième paragraphe de l'article 98 du règlement de zonage numéro REG-362 exige qu'au moins 50% des logements se situent complètement au-dessus d'un ou plusieurs logements.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180124-8.1 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 4325, rue Lenoir - Zone HI-458.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-090

12.4 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE - 6071, AVENUE AUTEUIL - TRANSFORMATION IMMEUBLE RÉSIDENTIEL EN COMMERCIAL - REFUS

Considérant qu'une demande a été déposée pour permettre la conversion d'un logement afin d'autoriser l'usage C3-02-03 Coiffure au 6071, avenue Auteuil;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a refusé cette demande lors de sa rencontre du 24 janvier 2018;

Considérant qu'il y a lieu de rationaliser les fonctions commerciales existantes et ce, en fonction des conclusions de l'étude de positionnement commercial réalisée en 2011 par Altus pour le compte de la Ville de Brossard;

Considérant que la conversion d'un logement, en tout ou en partie, par un usage du groupe Commerce et service (C), dont fait partie l'usage Coiffure, a été spécifiquement interdite à la zone Ha-214 lors de la refonte réglementaire de 2017 afin de permettre la rationalisation des fonctions commerciales existantes;

Considérant que la conversion d'un logement pour un usage commercial aura des impacts sur la circulation de l'avenue Auteuil, notamment par la nécessité pour les clients d'effectuer des manœuvres dans la rue lorsqu'ils se stationneraient sur le terrain visé ce qu'il n'est pas souhaitable d'encourager puisque l'avenue Auteuil abrite un débit véhiculaire important et qu'en plus, le terrain est localisé à proximité de l'intersection de l'avenue Auteuil avec le boulevard Lapinière ;

Considérant qu'il n'est pas possible, en fonction du projet proposé, d'aménager une aire de stationnement conforme aux normes du règlement de zonage, notamment en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement minimum exigé, aux dimensions de cases minimum prescrites, à l'obligation de prévoir une aire de manoeuvre sur le terrain pour éviter les manoeuvres dans la rue ;

Considérant que le projet propose quatre cases de stationnement, dont uniquement trois conformes aux normes du règlement de zonage alors que le nombre de cases de stationnement minimum prescrit est de 7 cases et qu'il y a peu d'espace à cet endroit pour du stationnement sur rue advenant le cas où des cases supplémentaires à celles proposées sur l'emplacement soient requises pour l'exercice de l'usage, ce qui pourrait entraîner des nuisances dans le voisinage;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-093

12.7 DÉNOMINATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL ALPHONSE LEPAGE

Considérant la proposition de la Société historique et culturelle du Marigot de nommer le bâtiment du Centre socioculturel de la ville de Brossard, «Centre socioculturel Alphonse Lepage»;

Considérant que Monsieur Alphonse Lepage fût maire de la Ville de Brossard de 1978 à 1982;

Considérant que Monsieur Alphonse Lepage fût un homme d'affaires engagé au sein de la vie communautaire de Brossard;

Considérant que ce Conseil souhaite rendre hommage et souligner l'apport de Monsieur Alphonse Lepage au rayonnement de Brossard;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

De nommer le Centre socioculturel de la Ville de Brossard « Centre socioculturel Alphonse Lepage ».

À la demande du conseiller Michel Gervais, et de manière à affirmer l'unanimité de la proposition, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Christian Gaudette, Monsieur Michel Gervais, Madame Monique Gagné, Madame Julie Bénard, Monsieur Claudio Benedetti, Madame Sophie Allard, Monsieur Antoine Assaf, Monsieur Pierre Jetté, Madame Michelle Hui, Madame Sylvie DesGroseilliers et Madame la mairesse Doreen Assaad.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-094

12.8 DEMANDE D'AUTORISATION - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) - PARTIE DU LOT 2 702 148 - CLUB D'AÉROMODÉLISME BROSSAIR – RECOMMANDATION

Considérant que Monsieur Alain Dorais, président, a déposé un dossier de demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à permettre d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 2 702 148, sur une superficie de 1,02 hectare sur une superficie totale de 57,41 hectares, pour les activités du Club d'aéromodélisme Brossair;

Considérant qu'en fonction de la nature de l'usage, les espaces appropriés disponibles sont entre autres évalués en fonction des motifs de sécurité publique, lesquels doivent comporter de grands espaces vacants ainsi que des aménagements appropriés à l'atterrissage et au décollage des aéronefs;

Considérant que l'espace actuellement utilisé par le Club d'aéromodélisme Brossair pour l'exercice de l'usage d'un club d'aéromodélisme est le seul endroit approprié disponible sur le territoire de la Ville de Brossard ;

Considérant que le Club d'aéromodélisme est en place depuis 1984, soit depuis plus de 30 ans;

Considérant que la fonction d'activité récréative extensive peut être autorisée comme fonction complémentaire dans l'affectation Agriculture intégrée à l'environnement identifiée Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil;

Considérant que l'usage «aéromodélisme» était notamment exercé de 2007 à 2017 alors qu'il était autorisé par le règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard, suite au règlement REG-34 modifiant le règlement de zonage 1642 de la Ville de Brossard afin de modifier certaines définitions, d'ajouter un nouvel usage à la table des codes d'usages et d'autoriser dans la zone agricole X01A sous certaines conditions l'usage récréatif C099655 soit les clubs d'aéromodélisme;

Considérant l'analyse de la demande en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1);

Considérant que l'usage actuellement exercé ne comporte aucun effet négatif sur le potentiel et les activités agricoles exercées et que les terres concernées et contigües sont actuellement exploitées par les agriculteurs;

Considérant que l'usage du Club d'aéromodélisme rassure plutôt les agriculteurs concernés en raison de la présence des membres sur place et de la surveillance ainsi exercée;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti

Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De formuler une recommandation favorable à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) quant à la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 2 702 148 au cadastre du Québec, sur une superficie de 1,02 hectare sur une superficie totale de 57,41 hectares, relativement aux activités du Club d'aéromodélisme Brossard pour un usage de club d'aéromodélisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-095

12.9

STATUT DE SITE PATRIMONIAL - MAISON BROSSARD SITUÉE AU 4240, CHEMIN DES PRAIRES - LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL - DEMANDE

Considérant que la Ville reconnaît la valeur patrimoniale exceptionnelle et unique des bâtiments et du site de la Maison Brossard;

Considérant que le comité pour la sauvegarde de la Maison Brossard a déposé une demande de classement de cette propriété au Ministère de la Culture et des Communications et fait des représentations auprès de la Ville afin que des mesures soient prises pour en assurer la conservation et la protection;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui

Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'entériner la demande à la Ministre de la Culture et des Communications afin qu'elle accorde un statut de site patrimonial classé à la propriété de la maison Brossard, située au 4240, chemin des Prairies, au sens de la Loi sur le patrimoine culturel .

De mandater la direction de l'urbanisme pour compléter et fournir tout document afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

180220-096

13.1

FUTURE VOIE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 10 OUEST - ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 3 291 736 ET 3 291 735 APPARTENANT À FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR - PROMESSE D'ACHAT - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette

Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la promesse d'achat aux termes de laquelle Fonds de placement immobilier Cominar accepte de vendre à la Ville pour la somme de 151 650,50 \$, plus taxes si applicables, une partie des lots 3 291 735 et 3 291 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, selon les termes et conditions stipulées à ladite promesse telle que soumise au soutien des présentes.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, la promesse d'achat ainsi que tout autre document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-097

13.2 CHEMIN DES PRAIRIES - RECONSTRUCTION DES PASSAGES À NIVEAU - CANADIEN NATIONAL (CN) - CONVENTIONS - AUTORISATION

Considérant que dans le cadre du projet d'enfouissement des utilités publiques sur le chemin des Prairies, certains travaux spécifiques doivent être réalisés compte tenu de la présence du passage à niveau du Canadien National (CN) aux points milliaires Massena et Rouses-Point;

Considérant que le coût de réalisation de ces travaux a été prévue au règlement d'emprunt REG-357;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'autoriser le directeur de la Direction du génie à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, les conventions soumises au soutien des présentes et tout document du Canadien National (CN) visant à leur donner effet.

D'autoriser la réalisation des travaux et de s'engager à respecter les exigences du Canadien National (CN) ainsi qu'à payer un montant estimé de 54 700 \$, taxes exclues, à la signature des conventions y afférentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-098

13.3 AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS MENANT À L'AUTOROUTE 10 OUEST - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE 32 - MDDELCC - AUTORISATION ET CONFIRMATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser la firme GBi à soumettre, pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour les travaux de construction de la voie d'accès menant à l'Autoroute 10 Ouest et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

De confirmer l'engagement à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée et d'autoriser le paiement des frais afférents à l'émission des certificats d'autorisation, à l'attention du ministre des Finances du Québec.

De confirmer l'engagement de la Ville à entretenir les ouvrages pluviaux installés dans le cadre du projet de l'aménagement de la bretelle d'accès à l'Autoroute 10 Ouest et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, tel que décrit dans le *Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-099

13.4 GRAND PARC URBAIN - PLAN D'EAU - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE 32 - MDDELCC - AUTORISATION ET CONFIRMATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser Stantec Experts-conseils ltée à soumettre pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour les travaux de construction du bassin de rétention à retenue permanente et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

De confirmer l'engagement à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée et d'autoriser le paiement des frais afférents à l'émission des certificats d'autorisation, à l'attention du ministre des Finances du Québec.

De confirmer l'engagement de la Ville à entretenir les ouvrages pluviaux installés dans le cadre du projet du bassin de rétention à retenue permanente et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, tel que décrit dans le *Programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes
--

180220-100

14.1 SUBVENTION - DEMANDES DE SOUTIEN

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder une subvention de 400 \$ chacun à l'organisme *Lunch Club Soleil* et à la *Fondation d'entraide de Brossard*.

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-101

14.2 JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE - 21 MARS 2018 - PROCLAMATION

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De proclamer le 21 mars, *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-102

14.3 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ASSISES ANNUELLES 2018 - INSCRIPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser l'inscription de la mairesse, Madame Doreen Assaad, des conseillères, mesdames Sophie Allard, Julie Bénard et Monique Gagné et des conseillers, messieurs Christian Gaudette et Claudio Benedetti, aux assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendront à Gatineau, du 16 au 18 mai 2018.

D'autoriser une dépense d'inscription de 775 \$, plus les taxes applicables, par personne.

Les frais de kilométrage et d'hébergement sont remboursés selon la politique en vigueur.

Les frais maximums de repas autorisés sont de 15 \$ pour les déjeuners, 25 \$ pour les dîners et 40 \$ pour les soupers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180220-103

14.4 PÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE - AMBASSADEUR

Considérant que les entreprises collectives:

- sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, sont ancrées dans leur milieu et contribuent au dynamisme des communautés dans une perspective de développement durable ;
- ont un apport socioéconomique de par leur contribution entre autres à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté, à l'inclusion sociale, à la persévérance scolaire, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'intégration des personnes immigrantes
- participent au maintien et au développement de l'offre de biens et services de proximité, et ce, en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires ;
- favorisent le développement de l'entrepreneuriat local, l'émergence de nouvelles structures organisationnelles et l'innovation sociale.

Considérant que les organismes publics et municipaux:

- sont engagés dans la démarche gouvernementale en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires et contribuent, notamment au moyen de leur approvisionnement en biens et en services, à l'essor des communautés ;
- ont la possibilité et la capacité d'instaurer un mouvement en faveur de l'achat public auprès des entreprises collectives dans le respect des accords intergouvernementaux en matière de marchés publics et des règles en vigueur en matière d'octroi de contrats.

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard

Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De reconnaître l'apport socioéconomique des entreprises collectives au dynamisme des territoires et d'accepter de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises;

De s'engager dans le respect des normes et des règles en matière d'octroi de contrats publics et municipaux à considérer davantage, dans le cadre des processus d'approvisionnement en biens et en services, les fournisseurs à caractère d'économie sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

180220-104

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 18 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2018 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 18 janvier au 14 février 2018, est déposée.

180220-105

15.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES RÉVISÉE - DÉPÔT

Le conseil prend acte de la déclaration d'intérêts pécuniaires révisée de monsieur Pierre Jetté, conseiller.

180220-106

15.3 LETTRE ET RAPPORT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) - JANVIER 2018 - AUDIT - DÉPÔT

La lettre datée du 24 janvier 2018 ainsi que le rapport du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) daté de janvier 2018, en lien avec le mandat d'audit à la Ville de Brossard, sont déposés.

180220-107

15.4 ACQUISITION DE PNEUS - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) - ANNÉE OPTIONNELLE - CONTRAT 999107139 - DÉPÔT

Le conseil prend acte de l'application de l'année optionnelle au contrat relatif à l'acquisition de pneus, octroyé par le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* et ce, jusqu'au 31 mars 2019, aux mêmes prix et conditions, ce qui représente pour la Ville de Brossard une dépense estimée à 24 149,81 \$, taxes incluses.

16. Conseil d'agglomération

180220-108

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2018 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-180222-1.2, 1.5, 2.1 à 2.4, 4.1 à 4.3, 5.1, 6.1, 6.5, 6.6, 6.8, 6.9, 6.11 à 6.14, 8.1, 8.3, 8.5 à 8.10 du conseil d'agglomération.

Que le conseil est défavorable à l'adoption de la résolution apparaissant aux points 6.7 et 6.10 du conseil d'agglomération, sous réserve de l'obtention de réponses satisfaisantes aux questions adressées à l'Agglomération..

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Levée de l'assemblée

180220-109

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

Doreen Assaad

Joanne Skelling